

Passage de la saison sportive à l'année civile

Intérêts :

- Caler la comptabilité des clubs, des comités, de la fédération sur l'année civile.
- Être en phase pour les demandes de subventions.
- Être en phase avec le calendrier international.

Changements :

Points importants :

- La saison 2020-2021 est prolongée et se termine le 31 décembre 2021.
- Les saisons ultérieures débuteront au 1er janvier et se termineront au 31 décembre.
- Le portail sera fermé pour maintenance du 20 décembre au 3 janvier.
- Aucune affiliation ni prise de licence ne pourront se faire entre le 20 décembre et le 3 janvier.
- Les renouvellements pourront se faire à partir du 3 janvier.
- Les primo-licenciés commençant l'activité à partir de septembre auront d'abord une licence valide jusqu'au 31 décembre de l'année. Elle sera automatiquement renouvelée après validation (à partir du 3 janvier) par les clubs pour la saison suivante sans coût supplémentaire. Le mécanisme sera le même pour toutes les saisons à venir.
- Mutation

L'affiliation

La saison actuelle est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021	
Le club est déjà affilié	Le club n'est pas encore affilié
Son affiliation reste valide jusqu'au 31 décembre 2021.	Le club peut s'affilier pour la saison en cours.
Renouvellement 2022 : à partir du 3 janvier 2022 (date d'ouverture du portail).	

Les licences :

La licence est active	La licence n'est pas encore prise	
Elle reste valide jusqu'au 31 décembre 2021	Renouvellement Tout licencié ayant été licencié	Primo Licencié qui n'a jamais été licencié à la fédération
Elle peut être renouvelée à partir du 3 janvier de la saison suivante.	Toute licence renouvelée cette saison avant le 31 Août sera valide jusqu'au 31 décembre (fin de saison)	<ul style="list-style-type: none">• Les licences prises du 1er janvier au 31 août sont valides jusqu'à la fin de la saison (saison actuelle comprise).• Elles deviendront alors renouvelables pour la saison 2022 à partir du 3 janvier de la saison suivante.• Les licences prises après le 31 août seront valides jusqu'au 31 décembre 2021 au tarif fédéral puis prolongées après validation par les clubs sur la saison 2022 pour 0 euro.